Sainte Agnès
European & international school in Angers
Ecole - Lycée européen & international

Mobilité de nos élèves

Lycée Privé Européen Sainte-Agnès / Relations Internationales
7 Rue Volney 49000 ANGERS, FRANCE Tel: 02-41-88-22-72/0615172071 **WEBSITE:** http://www.sainteagnes49.fr ("Vivre l'international au lycée", « foreign students ») **mail:** lyceeinternational@sainteagnes49.fr

Période souhaitée :
Seconde : sur la fin du 3ème trimestre si la scolarité ne pose pas de problème
Première et Terminale : vacances d'été, congés ou scolarité interrompue d'un an. L'élève inscrit à l'examen DELE (diplôme d'espagnol en langue étrangère, ayant lieu fin mai) ne pourra pas partir en mobilité pendant cette période.

Conditions matérielles :
Pendant l'absence, l'élève ne paie pas de service restauration / Pas de réduction de la chambre à l'internat.
Frais de scolarité : seulement 50 % de la contribution mensuelle.

Autorisation :
Je soussigné :
Père :……Mère :……
De l'élève (nom/prénom)……Classe :……Euro/DEC…….½P/E/ I……
souhaitons la concrétisation « du projet de mobilité » de notre enfant.
Période : (dates précises)……..
Destination :……
Adresse de la famille d'accueil ……
……
Adresse de l'école……..
Référent sur place: …….
Dans le cas de l'accueil d'un élève étranger dans notre établissement, merci de préciser :
Nom et prénom :……Date d'arrivée : ……date de départ : ……
Adresse de l'établissement : ……...

Nous sommes d'accord avec les éléments suivants :

- L'élève doit avoir un niveau scolaire suffisant pour assumer la charge du travail supplémentaire à son retour.
- L'élève absent doit récupérer les cours manquants
- Il doit faire lors de son séjour 2 travaux (pour les DEC seulement): un « journal de bord », un article, un powerpoint ou autre…s'il souhaite valider son DEC. Un seul travail est exigé pour les non DEC.
- **Si l'élève organise son projet de mobilité indépendamment de l'établissement :**
  L'élève prend en charge les déplacements/les frais de scolarité / la pension dans l'établissement qui l'accueille et les frais de l'accueil d'un élève étranger dans l'établissement (200€ par mois en demi-pension incluant les différents services comme les cours FLE : français langue étrangère). L'élève étranger qui sera accueilli par la famille et scolarisé au lycée sainte Agnès doit remplir, avant son arrivée, le dossier « Application form » qui se trouve sur note site Internet, rubrique « mobilité ». La famille d'accueil en gardera une copie.
- **Si l'élève participe à la mobilité dans un cadre organisé par le lycée :**
  L'élève prend en charge les frais demandés par le lycée. Les frais incluent le projet en totalité : déplacements/ frais de scolarité /pension de l'établissement qui l'accueille et frais d'accueil de l'élève étranger dans l'établissement. L'élève étranger qui sera accueilli par la famille et l'élève français doivent remplir, avant l'échange, le dossier « Application form » qui se trouve sur note site Internet, rubrique « mobilité ». La famille d'accueil et le lycée en auront chacun une copie.
- Frais des élèves étrangers accueillis : Australiens et Canadiens (200€ par mois en demi-pension incluant les différents services comme les cours FLE : français langue étrangère); Irlandais (budget global puisque les accompagnateurs organisent le déplacement).
- Lors des échanges individuels, si le projet est annulé en partie ou entièrement pour des motifs personnels, le lycée n'est pas responsable : les frais engagés par la famille auprès des deux lycées et pour les déplacements ne sont pas remboursables.
- **Scolarité pendant l'absence : Pendant son séjour, l'élève doit se consacrer au choix qu'il a fait d'étudier à l'étranger et s'immerger totalement dans la langue du pays de sa mobilité. En conséquence, aucun envoi de la part des enseignants, de cours ou documents, ne sera réalisé.**
  A son retour, l'élève doit récupérer le travail accompli auprès de ses camarades et peut aussi vérifier auprès des enseignants les grandes notions traitées pendant son absence.
  Pour valoriser son séjour, l'élève est invité à présenter à sa classe un diaporama sur son vécu et ainsi partager cette expérience riche en découvertes.

Nous déchargeons le lycée de toute responsabilité civile et juridique et nous inscrivons notre enfant aux assurances nécessaires pour son séjour.

Signature des parents (ou représentant légal) : **Signature de l'élève :**
…… …….

Après ces 3 signatures, l'élève présente ce document au chef d'établissement, au professeur principal et au responsable de la mobilité pour accord (accord du départ et accord d'accueil de l'élève étranger en cas d'échange) :

Mme LEROY (chef d'établissement) **Professeur principal** **Mr BADOUET (**responsable de la mobilité)
…….

PS : Quand ce document est rempli et signé par toutes les parties, l'élève participant au « projet de mobilité » s'engage à donner une copie à son professeur principal, à Mr BADOUET, au CPE, à la comptabilité, à l'internat (s'il est interne) et au secrétariat.